



AIDE - MEMOIRE

L'administration communale de la Ville de Luxembourg se propose de recruter plusieurs

animateurs de niveau B et C (m/f)

sous contrat d'étudiant pour les après-midis de loisirs « Aktioun Bambësch »

Votre mission:

Chaque année, un grand nombre de jeunes participent aux après-midis de loisirs organisés par le Service Foyers scolaires – Département CAPEL de la Ville de Luxembourg. Ces semaines donnent aux enfants du cycle 1.2 – 4.2 (« Aktioun Bambësch »), l'opportunité de passer un temps de loisir animé et de rencontrer d'autres enfants ou jeunes.

Votre profil:

- avoir le statut de l'étudiant ;
- avoir une très bonne maîtrise de la langue luxembourgeoise ;
- être en possession du brevet d'animateur niveau B et/ou C ou avoir accompli avec succès le stage afférent auprès du CAPEL ;
- se prévaloir d'une expérience pratique dans le domaine de l'animation de jeunes ;
- être disponible pendant la ou les périodes suivantes:
 - du 29 décembre 2025 au 2 janvier 2026 - Aktioun Bambësch **Noël** ;
 - du 30 mars 2026 au 3 avril 2026 - Aktioun Bambësch **Pâques** ;
 - du 13 juillet au 14 août 2026 (semaine de préparation inclus) - Aktioun Bambësch **Été**.
- être âgé de 18 ans au moins.

Missions et tâches :

Les tâches à assurer par l'étudiant(e) sont les suivantes :

- participer activement aux réunions d'équipe ;
- aménager des espaces en fonction des animations et/ou des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité ;
- s'impliquer et participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique ;
- mise en place d'un répertoire d'activités variées en lien avec les spécificités du public ;
- accompagner les enfants lors du transport avec les navettes AVL « Aktioun Bambësch » afin de garantir la sécurité des enfants ;

- partager les informations en sa possession avec toute son équipe et rendre compte à la hiérarchie de toutes les situations particulières ;
- réaliser des travaux de rangement des jeux utilisés ainsi que le montage et démontage du matériel utilisé ;
- sur demande du responsable CAPEL une nuitée avec un groupe d'enfants pourra être organisée.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service.

Durée et horaire normal de travail :

L'occupation est exercée à raison de **40 heures par semaine**, réparties normalement sur 6 jours.

L'amplitude de travail journalière s'étend de 9 heures à 19 heures. L'horaire journalier est de 8 heures par jour et est fixé selon les besoins du service sur base d'un plan de travail communiqué à l'étudiant en temps utile. Le cas échéant ce plan de travail comprend la participation obligatoire à des missions ayant lieu en dehors des heures de travail usuelles, y inclus les jours fériés.

L'horaire de travail pourra être modifié en fonction des besoins du service, en tenant compte des sujétions particulières inhérentes à la fonction reprise ci-dessus.

Conditions spécifiques et pièces à joindre :

La candidature doit obligatoirement être accompagnée des pièces suivantes :

- lettre de motivation : **veuillez l'adresser au collège des bourgmestre et échevins et indiquer la référence suivante : 2-aktbam ;**
- curriculum vitae ;
- certificat d'inscription auprès d'une école/université 2025-2026 ;
- extrait récent du casier judiciaire pour les candidats âgés ≥ 18 ans (bulletin no 3 ainsi que le bulletin spécial « protection des mineurs – bulletin N°5 »), (Guichet.lu) ;
- copie de la carte d'identité ;
- photo récente ;
- un certificat établi par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sanctionnant la formation d'animateur de niveau B et/ou C.

Le dossier de candidature est à adresser par voie électronique au collège des bourgmestre et échevins, en remplissant le formulaire de candidature sur jobs.vdl.lu pour le **17 octobre 2025** au plus tard.

Rémunération:

Comme suite à la décision du conseil communal du 19 avril 2010, les tarifs applicables aux étudiants de la Ville de Luxembourg sont les suivants :

- étudiant détenteur du brevet niveau B : **90 % du salaire social minimum non-qualifié** qui s'élève à 14,0657 € brut / heure prestée, au nombre-indice actuel de 968,04.

- étudiant détenteur du brevet niveau C : **100 % du salaire social minimum non-qualifié** qui s'élève à 15,6286 € brut / heure prestée, au nombre-indice actuel de 968,04.

Le secrétariat du CAPEL du Service Service Foyers scolaires (tél.: 4796-2442 ou -2967, email : capel@vdl.lu), se tient à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.